

Allianz Global Investors GmbH

Paris, le 14 janvier 2020

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur du fonds ALLIANZ SECTEUR EURO IMMOBILIER, part C et/ou D (FR0000449340) ;nourricier de la SICAV maître ALLIANZ FONCIER (Code ISIN : FR0000945503).

Dans le cadre de la réorganisation de notre gamme de fonds Allianz Global Investors GmbH, la société de gestion de votre fonds, a décidé de procéder au détachement d'ALLIANZ SECTEUR EURO IMMOBILIER de son maître ALLIANZ FONCIER.

Votre fonds n'aura donc plus le statut de fonds nourricier.

Nous allons procéder également au repositionnement de ce fonds, en élargissant son champs d'investissement passant alors d'une stratégie Euro (Zone Euro) à une stratégie Européenne (Zone Europe) ainsi qu'à la suppression de sa classification AMF

I. Raison de l'opération

Cette opération s'inscrit dans le cadre du changement envisagé de la stratégie du fonds ALLIANZ SECTEUR EURO IMMOBILIER afin de s'exposer sur des actifs de l'ensemble des pays européens et saisir de nouvelles opportunités d'investissement.

II. Détails des opérations

Modification du profil rendement/risque	Oui
Augmentation du profil rendement/risque	Oui
Augmentation des frais	Non

A compter du détachement du fonds ALLIANZ SECTEUR EURO IMMOBILIER de sa SICAV maître ALLIANZ FONCIER, les principales modifications seront les suivantes :

Allianz Global Investors GmbH
Succursale française
799 378 369 RCS Paris
3, boulevard des Italiens
CS 70264
75118 Paris Cedex
Tél : + 33 (0)1.73.05.73.05
Fax : +33 (0)1.73.05.71.31
<https://fr.allianzgi.com/>

Une succursale de
Allianz Global Investors GmbH
Bockenheimer Landstrasse 42-44
60323 Francfort sur le Main, Allemagne
Siège social : Francfort sur le Main
HBR 9340 RC Francfort sur le Main
Juridiction : Francfort sur le Main

Président du Conseil de Surveillance :
Alexandra Auer
Membres du Directoire :
Tobias C. Pross (Président),
William Lucken, Ingo Mainert, Dr. Wolfram
Peters, Karen Prooth, Dr. Thomas
Schindler, Petra Trautschold, Birte
Trenkner

1. Objectif de gestion

Après le détachement de sa SICAV maître ALLIANZ FONCIER, le fonds aura pour objectif de gestion de permettre une dynamisation des investissements effectués sur les marchés d'actions européennes orientés principalement vers les sociétés foncières et immobilières, afin de rechercher une valorisation du capital à long terme.

Pour cela, le degré minimum d'exposition au risque actions du portefeuille sera de 90 %, avec une exposition minimum de 70 % sur des actions européennes dont le siège sociale est situé dans un des états membres de l'Union Européenne alors qu'il était jusqu'alors investi à 90% en actions de sa SICAV maître ALLIANZ FONCIER, elle-même investie en actions des pays de la zone euro,

Le fonds pourra également être exposé à 10% maximum aux actions émergentes.

2. Stratégie d'investissement

La stratégie fonds ALLIANZ SECTEUR EURO IMMOBILIER changera après le détachement de sa SICAV maître ALLIANZ FONCIER avec un élargissement de l'univers d'investissement à l'ensemble des pays d'Europe.

Ces modifications de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement entraineront une augmentation du risque de change qui passera de 10 à 30% maximum de l'actif net.

3. Frais de fonctionnement et de gestion

Actuellement, les frais de gestion financière et frais administratif externes à la société du fonds ALLIANZ SECTEUR EURO IMMOBILIER sont de 0,4784 %, et les frais de gestion indirects liés à l'OPCVM maître ALLIANZ FONCIER sont fixés à 1.1960 % maximum.

A compter du 17 février 2020, les frais de gestion financière et frais administratif externes à la société de gestion seront fixés à 1,1960 % maximum.

A ces frais peuvent s'ajouter les frais de gestion indirects, qui seront considérés comme « Non significatif »*

* OPC investissant moins de 20 % dans d'autres OPC

III. Les implications pour vous

Cette opération n'entraîne aucune formalité à effectuer de votre part et ne devrait avoir aucune conséquence sur votre situation fiscale.

Enfin vous trouverez en annexe un tableau comparatif des rubriques du fonds avant et après l'opération décrite ci-dessus.

Le DICI de votre FCP est tenu à votre disposition au siège social ou sur le site Internet (<https://fr.allianzgi.com>) d'Allianz Global Investors GmbH, Succursale Française.

Le prospectus sera adressé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de votre part auprès d'Allianz Global Investors GmbH, Succursale Française.

Conformément à la réglementation en vigueur, si ces modifications ne vous convenaient pas, il vous serait possible de demander le rachat de vos parts sans frais sans limitation de durée.

IV. Les dates clés

Ces modifications ont reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 20 12 2019 ; elles prendront effet le 17 février 2020.

Votre intermédiaire reste à votre entière disposition pour vous fournir toute explication complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Samira Bakker Arkema



Céline Rodriguez



	<p align="center">Prospectus d'ALLIANZ SECTEUR EURO IMMOBILIER OPCVM nourricier du FCP ALLIANZ FONCIER Version actuellement en vigueur (jusqu'au 17 février 2020)</p>	<p align="center">Prospectus d'ALLIANZ SECTEUR EURO IMMOBILIER Nouvelle version qui entrera en vigueur à partir du 17 février 2020</p>
Nourricier	Oui. Nourricier de la SICAV ALLIANZ FONCIER	Non
Classification AMF	Actions des pays de la zone euro	Néant
Objectif de gestion	<p>Le fonds est un OPC nourricier de la part C de la SICAV maître ALLIANZ FONCIER</p> <p>Rappel de l'objectif de gestion de la SICAV maître : La SICAV a pour objectif de gestion de permettre une dynamisation des investissements, effectués sur le marché des actions des pays de la zone euro, orientés principalement vers les sociétés foncières et immobilières, afin de rechercher une valorisation du capital à long terme.</p>	<p>L'OPC a pour objectif de gestion de permettre une dynamisation des investissements, effectués sur le marché des actions des pays de l'ensemble de la zone Europe, orientés principalement vers les sociétés foncières et immobilières, afin de rechercher une valorisation du capital à long terme.</p>
Indicateur de référence	<p>L'indice FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Capped Net Return Index EUR pourra constituer un élément d'appréciation. Il concerne les sociétés foncières cotées dans un pays faisant partie de la zone euro. L'indice est dit « Capped », ce qui signifie qu'il respecte les règles applicables aux OPCVM à l'image de la limite de 10 % par position (pour des raisons de diversification). Cet indice prend en compte les dividendes distribués par les sociétés foncières.</p> <p>L'indice est libellé en euro.</p>	<p>La performance de l'OPC est à comparer à l'indice de marché : FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped Net return Index EUR</p> <p>L'indice FTSE EPRA/NAREIT Developed Europe Capped Net Return Index EUR concerne les sociétés foncières cotées dans un pays faisant partie de l'ensemble de la zone Europe.</p> <p>L'indice est dit « Capped », ce qui signifie qu'il respecte les règles applicables aux OPCVM à l'image de la limite de 10 % par position (pour des raisons de diversification). Cet indice prend en compte les dividendes distribués par les sociétés foncières.</p> <p>L'indice est libellé en euro.</p>
Profil de risque	<p><u>Risque lié au marché actions</u> <u>Risque lié au choix des actions individuelles</u> <u>Risque sectoriel/géographique</u> Risque de change : 10% maximum de l'actif <u>Risque de liquidité</u> <u>Impact des produits dérivés</u> <u>Risque relatif</u> <u>Risque lié aux taux d'intérêts négatifs</u></p>	<p><u>Risque lié au marché actions</u> <u>Risque lié au choix des actions individuelles</u> <u>Risque sectoriel/géographique</u> Risque de change : 30% maximum de l'actif <u>Risque de liquidité</u> <u>Impact des produits dérivés</u> <u>Risque relatif</u> <u>Risque lié aux taux d'intérêts négatifs</u></p>

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion maximum	0,4784 % TTC auxquels s'ajoutent les frais de gestion de l'OPCVM maître de 1.1960 % TTC (soit un total de 1,6744 % TTC)	1.1960 % TTC auxquels peuvent s'ajouter les frais de gestion indirects.
Frais de gestion indirects maximum	Frais de gestion indirects : 1.1960 % TTC MAX	Frais de gestion indirects du FCP ALLIANZ SECTEUR EURO IMMOBILIER (Non significatif*) *) OPC Investissant moins de 20 % dans d'autres OPC
Modalités de souscription et de rachat	Les souscriptions et rachats sont centralisés quotidiennement à 11h00 et effectués sur la base de la valeur liquidative du jour.	Les souscriptions et rachats sont centralisés quotidiennement à 11h00 et effectués sur la base de la valeur liquidative du jour.